RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Numéro de la consultation : 2026AC000087

Numéro du Contrat : 2026AC000087

Service : 77 - Service Consommation Responsable

Montant maximal global : 450 000 € T.T.C

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Accompagnement de collectivités dans le déploiement de la sobriété territoriale

Acheteur

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement ayant son siège social :
20 Avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 ANGERS Cédex 01 inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
représentée par Madame Patricia BLANC
agissant en qualité de Directrice générale déléguée

désignée ci-après par **« l'ADEME »**
d'une part

Et :

La société, forme juridique : ……
Siège social : ……..…
N° SIRET : ……
représentée par : ……....
agissant en qualité de : ……

désignée ci-après par **« le titulaire »**
d'autre part.

Ci-après désignées individuellement par la « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

Vu l'avis de la Commission des Achats de l'ADEME lors de sa séance du <à compléter par l'ADEME>

Sommaire

1. Contractant 4
2. Objet de l'accord-cadre 5
3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution 5
3.1 Reconduction de l'accord-cadre 5
4. Dispositions financières 5
4.1 Montant de la rémunération 5
4.2 Modalités de versement de la rémunération 5
4.2.1 Montant et remboursement de l'avance 6
4.2.2 Modalités de paiement 6
5. Responsables respectifs et coordonnées 6
6. Annexes de l'acte d'engagement 6

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

☐ **Le signataire :**

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ **Le mandataire (1) :**

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.
(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.
(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

……

Adresse de l'établissement :

……...

..……

……...

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

……...

……..

……..…

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :
Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :
IBAN :
BIC :

2. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet : Accompagnement de collectivités dans le déploiement de la sobriété territoriale.

3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 15 mois à compter de sa date de notification définie à l'article « *Validité* » du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

3.1 Reconduction de l'accord-cadre

L'accord-cadre peut faire l'objet de 2 reconductions, pour une durée totale de 45 mois.
La reconduction est tacite.
Le Titulaire ne peut pas refuser la reconduction de l'accord-cadre. Si l'ADEME décide de ne pas mettre en œuvre la reconduction, elle en informe le Titulaire au plus tard trois (3) mois avant l'échéance de l'accord-cadre, par tout moyen permettant de donner date certaine à la réception de l'envoi.

4. Dispositions financières

4.1 Montant de la rémunération

Le titulaire percevra à titre de rémunération des prestations à montant forfaitaire et à montant unitaire appliqués aux quantités effectivement commandées, exécutées et livrées à l'ADEME.

Le présent accord-cadre ne comprend aucun montant minimum. L'ADEME n'est pas tenue de commander les prestations objets du présent marché. Notamment, en cas de résiliation du marché pour un motif d'intérêt général, le titulaire ne peut prétendre à aucun droit à obtenir une indemnisation du bénéfice qu'il manquerait, faute d'un engagement de commande ferme.

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 15 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit 2 fois par période successive d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 45 mois. Chaque période de reconduction est exécutée sur la base du phasage précisé en l'annexe financière au présent Acte d'Engagement.

Le montant total de rémunération que le titulaire peut percevoir en application du présent marché ne peut pas dépasser le montant maximum de 450 000.00 € TTC
fixé à l'annexe financière au présent Acte d'Engagement et se décomposant en :

- Montant forfaitaire annuel année 1……€ TTC
- Montant forfaitaire annuel année 2……€ TTC
- Montant forfaitaire annuel année 3……€ TTC

-Montant maximum unitaire ……..…..€ TTC

Ces montants forfaitaires et unitaires comprennent en particulier tous les frais liés directement ou indirectement à l'exécution des prestations, objet du présent marché.

4.2 Modalités de versement de la rémunération

4.2.1 Montant et remboursement de l'avance année 1

Une avance de 20% du montant de la part forfaitaire à l'entrée en vigueur du marché, soit …….. Euros T.T.C, sera versée au titulaire après l'entrée en vigueur du marché. Si le titulaire relève de la catégorie « grande entreprise » ce versement sera subordonné à la réception préalable par l'ADEME d'une demande écrite du titulaire.

Le remboursement de l'avance sera opéré, par précompte, soit sur le montant du solde lorsqu'il n'y a pas d'acompte soit sur le montant des sommes dues à titre d'acompte(s).

4.2.2 Modalités des versements de la partie forfaitaire année 1

- un acompte de 50%, soit euros T.T.C après approbation par l'ADEME du rapport d'avancement prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes ;

- 50 % pour solde, soit euros T.T.C à l'approbation par l'ADEME du rapport final définitif tel que prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.

4.2.3 Montant et remboursement de l'avance année 2

Une avance de 20% du montant de la part forfaitaire à l'entrée en vigueur de la deuxième année d'exécution du marché, soit …….. Euros T.T.C, sera versée au titulaire après la première reconduction du marché. Si le titulaire relève de la catégorie « grande entreprise » ce versement sera subordonné à la réception préalable par l'ADEME d'une demande écrite du titulaire.

Le remboursement de l'avance sera opéré, par précompte, soit sur le montant du solde lorsqu'il n'y a pas d'acompte soit sur le montant des sommes dues à titre d'acompte(s).

4.2.4 Modalités des versements de la partie forfaitaire année 2

- un acompte de 50%, soit euros T.T.C après approbation par l'ADEME du rapport d'avancement prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes ;

- 50 % pour solde, soit euros T.T.C à l'approbation par l'ADEME du rapport final définitif tel que prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.

4.2.5 Montant et remboursement de l'avance année 3

Une avance de 20% du montant de la part forfaitaire à l'entrée en vigueur de la troisième année d'exécution du marché, soit …….. Euros T.T.C, sera versée au titulaire après la seconde reconduction du marché. Si le titulaire relève de la catégorie « grande

entreprise » ce versement sera subordonné à la réception préalable par l'ADEME d'une demande écrite du titulaire.

Le remboursement de l'avance sera opéré, par précompte, soit sur le montant du solde lorsqu'il n'y a pas d'acompte soit sur le montant des sommes dues à titre d'acompte(s).

4.2.6 Modalités des versements de la partie forfaitaire année 3

- un acompte de 50%, soit euros T.T.C après approbation par l'ADEME du rapport d'avancement prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes ;

- 50 % pour solde, soit euros T.T.C à l'approbation par l'ADEME du rapport final définitif tel que prévu à l'article "Modalités d'exécution" du CCAP et sur présentation d'une facture du montant des prestations réalisées correspondantes.

4.2.7 Modalités des versements des prestations à prix unitaires

Pour chaque bon de commande, le montant de la rémunération sera versé au Titulaire par l'ADEME au fur et à mesure de la réalisation des prestations commandées, de la manière suivante :

- 100 % à la réception des prestations commandées et d'une part, sur présentation d'une facture pour solde faisant apparaître le détail des prestations à facturer et d'autre part, après vérification des dépenses concernées à justifier.

5. Responsables respectifs et coordonnées

a) pour l'ADEME

Madame Marie HERVIER COLLAS sera chargée de suivre l'exécution du présent marché.
Madame Sandra DA FONSECA sera chargée du suivi administratif du présent marché.

b) pour le titulaire

Monsieur / Madame.....sera chargé(e) de l'exécution du présent marché.

6. Annexes de l'acte d'engagement

Les annexes du présent acte d'engagement sont :
- l'annexe financière ;
- la désignation des co-traitants et la répartition des prestations.

Pour le Titulaire, (Nom, Prénom et qualité)	Pour l'ADEME et par délégation,

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Co-traitant n°1	Co-traitant n°2	Co-traitant n°3	Co-traitant n°4
La société, forme juridique :				
Siège social :				
N° SIRET :				
Représentée par :				
Agissant en qualité de :				
Adresse de l'établissement (si différent du siège social) :				

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT (€)	Taux T.V.A.	Montant TTC (€)
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	Totaux :			